



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2020
Installation du Conseil Municipal

Présents : Mrs Christian BATAILLY, David MUGNIER, Jacques AUNIER, André ROJO, Jonathan CADORET, Sylvain MONNET, Sylvain RUET, Xavier BUTTARD, Eric MORETTE
 Mmes Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Françoise JOURDAIN, Martine JACQUET, Catherine NUZILLAT, Chloé ROCHA (arrivée 19h13), Sylvie FERREIRA, Christine BERRIER, Eliane CEYZERIAT, Sandrine LAMARD.

Excusé : M. Patrice TERGNY qui donne pouvoir à Mme NUZILLAT

M. Christian BATAILLY, maire sortant et dont la liste a été réélue le 15 mars 2020 accueille les nouveaux élus pour cette première séance.

Compte tenu des événements dramatiques nationaux et internationaux particulièrement douloureux pour bon nombre de nos concitoyens, M. le Maire demande une pensée particulière pour les familles des défunts et propose l'observation d'une minute de silence.

M. le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. David MUGNIER est nommé secrétaire de séance.

M. Christian BATAILLY donne la parole au doyen d'âge M. André ROJO.

M. ROJO annonce qu'il va être procédé à l'élection du Maire, vote à bulletins secrets.

Il demande que 2 assesseurs soient désignés pour comptabiliser les votes.

Mme Chloé ROCHA et M. Sylvain RUET se portent volontaires.

M. ROJO demande qui se porte candidat.

Seul M. Christian BATAILLY se déclare candidat à l'élection du Maire.

1 – ELECTION DU MAIRE

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	14

M. Christian BATAILLY a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. le Maire prend la parole et remercie les élus de lui accorder leur confiance. Il indique que malgré la situation particulière liée à la crise sanitaire du COVID19, le travail s'est effectué et le suivi des dossiers a été assuré. Il invite les nouveaux élus à poursuivre le travail engagé sur le mandat précédent et précise que des commissions seront prochainement installées selon les compétences et les disponibilités de chacun.

Il précise que la priorité immédiate sera d'envisager une sortie de la situation de crise aux écoles en raison de l'état d'urgence sanitaire COVID-19.

Pour le mandat qui s'ouvre, il souhaite que l'humain soit au centre des préoccupations par la mise en place d'accompagnements sociaux économiques.

Il annonce les sujets phares :

- application du P.L.U avec les nouvelles possibilités d'urbanisation ;
- ouvrir une large place à l'enfance et à la jeunesse : crèche/halte-garderie en cours de construction, réflexion à mener pour l'élargissement des écoles et de la restauration scolaire ;
- développer les modalités de déplacements doux ;
- bouclage de la zone des Blanchères : les ventes en cours sont engagées sur 100% du foncier et nous assureront un apport fiscal et des emplois sur la commune.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, constitué de 19 élus, peut fixer à 5 le nombre maximum de ses adjoints, soit 30 % des élus.

M. le Maire propose d'élire 5 adjoints dont les délégations seront attribuées ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à l'élection de CINQ adjoints.

3 – ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que le vote des adjoints s'effectue sur liste proposée et à bulletins secrets.

Il propose la liste suivante :

1 ^{er} adjoint	M. David MUGNIER
2 ^{ème} adjoint	Mme Claudine CHAUDET-PHILIBERT
3 ^{ème} adjoint	M. Jacques AUNIER
4 ^{ème} adjoint	Mme Françoise JOURDAIN
5 ^{ème} adjoint	M. Jonathan CADORET

et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune liste ne se manifeste, aussi il est procédé au vote des adjoints

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
Nombre de suffrage déclarés nuls	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	17

La liste de M. Christian BATAILLY a été proclamée élue et les CINQ adjoints immédiatement installés.

~ ~ ~ ~ ~

A l'issue de ces élections, M. le Maire remet aux élus :

- Un exemplaire de la charte de l' élu local
- Un exemplaire des extraits du C.G.C.T. art. L2123-1 à L213-25

QUESTIONS DIVERSES

► M. le Maire indique qu'une réunion de l'exécutif est fixée au **MARDI 2 JUIN 2020 – 19 h**

La séance est levée à 20 h 10

